

VILLE DE BOUCHERVILLE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Boucherville lors de sa séance ordinaire du 3 juillet 2018 :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-07-04

TITRE ET OBJET: RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2006-07 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX ET LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi. Il est disponible pour consultation à l'hôtel de Ville de Boucherville, Direction du greffe, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À BOUCHERVILLE,
ce 4 juillet 2018

Me Marie-Pier Lamarche OMA, greffière